



plan local
d'urbanisme

PLAN LOCAL D'URBANISME

RÈGLEMENT

MARGES DE REcul

Modifié
par délibération du
17 décembre 2021

Projet proposé à l'approbation au Conseil métropolitain du 12 décembre 2019

LOOS		
N°	Localisation	Description
MR0023	Zonage UZ55.15	Dans la partie Nord, le retrait imposé est de 5.2 mètres à compter de l'alignement du zonage UZ55.15
		Dans la partie Sud, le retrait imposé est de 30.2 mètres à compter de l'alignement du zonage UZ55.15
MR0024	Avenue Eugène Avinée	le retrait imposé est de 10 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0025	Avenue Eugène Avinée	le retrait imposé est de 9 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0026	Avenue Eugène Avinée	le retrait imposé est de 5 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0027	Avenue Eugène Avinée	le retrait imposé est de 5 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0028	Fond de parking Faculté de Médecine et Zonage UZ55.5	le retrait imposé est de 10 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0029	Rue Ambroise Paré	le retrait imposé est de 8 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0030	Rue Ambroise Paré	le retrait imposé est de 8 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0031	Voie nouvelle entre l'Avenue Eugène Avinée et la Rue Ambroise Paré	le retrait imposé est de 8 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0032	Voie nouvelle entre l'Avenue Eugène Avinée et la Rue Ambroise Paré	le retrait imposé est de 8 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0033	Avenue de la Recherche	le retrait imposé est de 5 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0034	Avenue de la Recherche	le retrait imposé est de 5 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0035	Voie nouvelle entre la Rue Paul Doumer et l'Avenue de la Recherche	Le retrait imposé est de 19 mètres soit 9.5 mètres à compter de l'axe central de la voie de part et d'autre de cet axe
MR0036	Voie nouvelle entre la Rue Paul Doumer et l'Avenue de la Recherche	Le retrait imposé est de 19 mètres soit 9.5 mètres à compter de l'axe central de la voie de part et d'autre de cet axe
MR0037	Voie nouvelle entre la rue Paul Doumer et l'Avenue de la Recherche	Le retrait imposé est de 19 mètres soit 9.5 mètres à compter de l'axe central de la voie de part et d'autre de cet axe

MR0038	Voie nouvelle entre la rue Paul Doumer et l'Avenue de la Recherche	Le retrait imposé est de 19 mètres soit 9.5 mètres à compter de l'axe central de la voie de part et d'autre de cet axe
MR0039	Voie nouvelle entre la Rue Paul Doumer et l'Avenue de la Recherche	Le retrait imposé est de 19 mètres soit 9.5 mètres à compter de l'axe central de la voie de part et d'autre de cet axe
MR0040	Voie nouvelle entre la Rue Paul Doumer et l'Avenue de la Recherche	Le retrait imposé est de 19 mètres soit 9.5 mètres à compter de l'axe central de la voie de part et d'autre de cet axe
MR0041	Rue Paul Doumer	Le retrait imposé est de 30 mètres soit 15 mètres à compter de l'axe central de la voie de part et d'autre de cet axe
MR0042	Rue Paul Doumer	Le retrait imposé est de 30 mètres soit 15 mètres à compter de l'axe central de la voie de part et d'autre de cet axe
MR0043	Rue Paul Doumer	le retrait imposé est de 10 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0044	Voie nouvelle entre la Rue Paul Doumer et l'Avenue de la Recherche	le retrait imposé est de 8 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0045	Avenue Pierre Mauroy	le retrait imposé est de 5 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0046	Avenue de la Recherche	le retrait imposé est de 28 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0047	Avenue de la Recherche	le retrait imposé est de 35 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0048	Voie d'accès à l'IRTS	Le retrait imposé est de 10 mètres à compter de l'axe central de la voie
MR0049	Rue Paul Doumer	Le retrait imposé est de 22 mètres soit 11 mètres à compter de l'axe central de la voie de part et d'autre de cet axe

Le tableau des marges de recul est à lire en lien avec le tracé des marges de recul repris dans le plan de destination des sols. Ce tracé indique la portion et le coté de la voie impactée.

MOUVAUX		
N°	Localisation	Description
MR0001	Grand Boulevard (Carnot / Marne)	Le retrait imposé est de 70 mètres soit 35 mètres à compter de l'axe central de la voie de part et d'autre de cet axe
MR0002	Rue Négrier	le retrait imposé est de 5 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0003	Rue des Duriez	le retrait imposé est de 5 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0004	Rue Faidherbe	le retrait imposé est de 6 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0005	Rue Mirabeau	le retrait imposé est de 5 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0006	Avenue du Hautmont et rues connexes	le retrait imposé est de 5 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0007	Avenue des Lilas	le retrait imposé est de 3 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0008	Rue de Lille	Dans la partie Sud/Ouest, le retrait imposé est de 8 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
		Dans la partie Sud/Est, le retrait imposé est de 3 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0009	Rue Victor Hugo	le retrait imposé est de 5 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0010	Avenue Winston Churchill	le retrait imposé est de 6 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0011	Avenue Foch	Le retrait imposé est de 32 mètres soit 16 mètres à compter de l'axe central de la voie de part et d'autre de cet axe
MR0012	Rue Guy Môquet	le retrait imposé est de 6 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0013	Carrière des près	le retrait imposé est de 5 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0014	Rue Colbert	le retrait imposé est de 5 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0015	Rue de la Briqueterie	le retrait imposé est de 5 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée

MR0016	Rue Jean Baptiste Lebas	le retrait imposé est de 5 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0017	Rue de Roubaix	le retrait imposé est de 5 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0018	Rue Nouvelle / Rue Lamartine	le retrait imposé est de 5 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0019	Rue Ravesnes	Le retrait imposé est de 20 mètres soit 10 mètres à compter de l'axe central de la voie de part et d'autre de cet axe
MR0020	Rue de Londres	le retrait imposé est de 6 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0021	Rue des Prieux	le retrait imposé est de 5 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée
MR0022	Rue du Triez	le retrait imposé est de 5 mètres à compter de l'alignement de la voie publique ou de la limite de la voie privée

Le tableau des marges de recul est à lire en lien avec le tracé des marges de recul repris dans le plan de destination des sols. Ce tracé indique la portion et le coté de la voie impactée.